


- ■ ■ Périmètre de l'application anticipée
- ▨ Site d'intérêt archéologique
- Protection des monuments historiques
- ▨ Protection des bois et forêts
- ▨ Zone inondable de type A
- ▨ Secteur affecté par le bruit
- Halage
- — • Limite communale
- ▨ Périimètre dans lequel s'applique la servitude d'élagage
- Mines et carrières
- ▨ Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE D'ARMENTIERES-EN-BRIE
6.1 PLAN DES SERVITUDES



GREUZAT
40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Vaires-sous-Monferrand
urbanisme@cabinet-greuzat.com
http://www.cabinet-greuzat.com

Vu pour être annexé à la
délibération d'adoption de projet
du Conseil Municipal en date
du : 10/01/2024
Le Maire